



## LETTRE DU PRESIDENT

Maître,

Ainsi que vous le savez, le Conseil d'Etat et la juridiction administrative se sont résolument engagés depuis le 2 décembre 2013 dans la dématérialisation des procédures avec le déploiement de l'application " Télérecours " dans l'ensemble des juridictions métropolitaines.

Application basée sur les technologies web, " Télérecours " est ouvert à toutes les administrations ainsi qu'à tous les avocats pour l'ensemble du contentieux, quel que soit leur objet et la nature de la procédure. Elle permet aux parties de transmettre leurs productions (requête, mémoires et pièces) et de recevoir tous les actes de procédure émanant de la juridiction.

Le décret n° 2012-1437 du 21 décembre 2012 constitue le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les échanges dématérialisés entre les juridictions administratives et les parties.

Afin de parfaire l'information des avocats membres des barreaux du ressort du tribunal (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Indre) sur " Télérecours ", qui constitue donc dès à présent (et constituera encore davantage à l'avenir), l'outil majeur des échanges dématérialisés entre les parties aux litiges relevant du juge administratif, le tribunal administratif de Limoges organisera une rencontre le lundi 21 septembre 2015 à 14 h 00 en salle d'audiences.

Cette même rencontre permettra également , dans un second temps, un échange de nature informelle entre avocats du ressort et magistrats du tribunal administratif de Limoges, sur différents points, tels que les bonnes pratiques en matière de procédure, l'actualité du contentieux ou encore tout point que les avocats souhaiteraient aborder en matière de relations avec le tribunal.

C'est avec plaisir que je vous convie à participer à cette réunion en vous adressant le programme qui comporte un coupon de participation que je vous demanderai de bien vouloir me retourner renseigné.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Bernard ISELIN

PROGRAMME REUNION AVEC LES AVOCATS  
le lundi 21 septembre 2015 à 14 h00

\*\*\*\*\*

TELERECOURS

A – PRESENTATION GENERALE DE TELERECOURS

- 1) Généralité
- 2) Le cadre procédural

B – LES MODALITES D'INSCRIPTION A TELERECOURS

- 1) RPVA ou mail
- 2) Première connexion

C – LE PARAMETRAGE DE TELERECOURS

- 1) Le rôle du superviseur
- 2) La création de bureaux
- 3) La création des utilisateurs
- 4) Focus sur les adresses mail renseignées dans télérecours
- 5) Génération des accusés de réception

D – PRESENTATION DU SITE D'INFORMATION TELERECOURS ET DU MANUEL UTILISATEUR

- 1) [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- 2) Le dépôt d'une requête
- 3) Le dépôt d'un document
- 4) Le téléchargement des pièces d'un dossier

ECHANGE AVEC LES MAGISTRATS ET LE GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

- 1) Les bonnes pratiques en matière de procédure
- 2) L'actualité contentieuse
- 3) Questions diverses



NOM : \_\_\_\_\_

Participera

Ne participera pas



A la réunion du 21 septembre 2015

*Réponse à retourner au plus tard le mardi 1<sup>er</sup> septembre – délai de rigueur*